

# Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 07 mars 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER,

Excusé : Dominique BONNEU (pouvoir Cécile GENOVESIO), Alain MALGOUYRES, Julien COYART, José GOUVEIA, Laurent NORMANDIN-VARENNES

## **1. Retour sur le recensement**

Bilan 2022 : légère augmentation de la population sur la commune :

691 habitants recensés contre 666 lors du dernier recensement.

6 logements non recensés

12 résidences secondaires

28 logements vacants

## **Cout du recensement pour la commune**

Salaires des agents recenseurs 3 140 € +Frais de déplacement 167 €

Aide de l'état 1 233 €

Cout à charge de la commune 2 074€

## **2. Points travaux**

- ✓ Les délais sont respectés
- ✓ Les ouvertures extérieures sont en cours.
- ✓ Branchement des 3 compteurs ENEDIS prévision budget 4 000€ en aérien, mais il est préférable d'enterrer les gaines cout final 5 688€ TTC
- ✓ Eclairage extérieur du parking : l'Agglomération d'Agen a la compétence éclairage public. Elle a proposé un devis de 2 candélabres photovoltaïques pour un montant total de 7 472€ TTC. Ce devis semble un peu onéreux, Madame le Maire a demandé un nouveau devis avec des candélabres classiques, filaires. Le raccordement ne posera pas de problème particulier puisque le revêtement du parking sera refait dans son intégralité.
- ✓ Garantie Dommage ouvrage : 3 propositions ont été reçues en mairie. Elles sont en cours d'analyse et seront présentées aux élus lors du prochain conseil municipal.

## **3. Point budget 2022**

### Les taux d'imposition

Madame le Maire a rencontré Mr Bailly Laurent, conseiller de la direction des finances publiques auprès des collectivités. Ils ont évoqué ensemble la fiscalité de la commune et les leviers que la commune pourrait actionner. Mr Bailly a indiqué :

- que la base locative allait augmenter de plus de 3 % en 2022 ce qui génèrera une recette supplémentaire pour la commune de l'ordre d'environ 8 000€
- que les taux d'imposition Foncier Bâti et non Bâti étaient liés et qu'il n'était donc pas possible d'augmenter un seul des 2 taux.
- que le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires ne pouvait pas être révisé avant 2023.
- qu'une nouvelle taxe TSE (Taxe Spéciale Equipement) va être créée pour financer la GPSO, et sera appliquée en 2022 ou 2023 au plus tard.

Compte tenu de tous ces éléments, les élus décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux

### Les Subventions

Toutes les subventions prévues au budget 2021 n'ont pas été versées. Madame le Maire rappelle que les associations souhaitant percevoir une subvention doivent fournir à la mairie

une copie de leur bilan financier de l'année écoulée et du compte rendu de leur Assemblée Générale

Rappel des subventions versées en 2021

Nom de L'ASSOCIATION	Montant au BUDGET	Montant REEL VERSE
ADMR	1 170€	1 170€
CENTRE AERE ST FERREOL	2 660€	4 389€ (augmentation de la fréquentation car le reste à charge pour les parents a baissé en 2021 et augmentation du montant journée payé par la commune)
Crèche Frimousse Lafox	1 400€	0€ (pas d'enfant de la commune)
Bibliothèque	285€	285€ + 300€ pour l'achat de livres
3eme Age	150€	420€ (30 <sup>E</sup> par adhérent pour participation voyage)
Club omnisport	285€	0€ dissolution du club en 2021
Comité des fêtes	850€	850€ + 400€ (versement exceptionnel pour combler déficits des années antérieures)
FNACA	50€	50€
COMITE JUMELAGE KOKOLO	150€	0€ dissolution en 2021
Coopérative Scolaire	285€	285€ + 840€ pour voyage scolaire fin d'année
Prévention routière	100€	100€
Chasse	150€	150€
APE	285€	0€ pas d'animation en 2021

Pour 2022, 2 demandes de subventions ont déjà été reçues en mairie :

**Club du 3eme âge** pour effectuer un voyage à Cordes sur Ciel => les élus sont d'accord à l'unanimité pour verser une subvention de 30€ par adhérent résidant sur la commune et participant au voyage

**APE :** cette association a prévu plusieurs animations cette année :

- 2 avril : marché aux fleurs
- 15 mai : vide grenier, concours de pétanque et animations en collaboration avec la bibliothèque
- 17 juin : mini olympiades et soirée auberge espagnole

Les élus sont d'accord pour verser une subvention de 285€, et acheter via l'APE les fleurs qui embelliront notre village.

#### **4. Elections**

Les élections présidentielles auront lieu 10 et 24 avril. Les élus sont invités à se positionner sur des créneaux horaires de 2h. Le secrétariat de mairie transmettra le planning aux élus absents pour qu'ils puissent s'inscrire.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Chantier citoyen :** Il se déroulera sur 3 jours du 11 au 13 juillet. 11 participants sont inscrits à ce jour. Le cout total des activités (piscine, bowling et accrobranche) + le bus et les repas) s'élève à 1 080 € environ sachant que l'Agglomération d'Agen verse une participation à hauteur de 1 000 €. Le reste à charge pour la commune est donc faible.

- **Formation 1er secours des employés communaux :** Une formation aux 1ers secours est proposée à l'ensemble du personnel communal. Cette formation dispensée par la Croix Rouge s'effectuera courant avril / mai sur une journée. Cout par personne : 60€
- **Commémoration du 19 mars :** Cette cérémonie est organisée tous les ans par la FNACA dans une commune du canton. Cette année la cérémonie aura lieu à Saint Caprais à 17h30. Les élus sont invités à y participer. La messe mensuelle prévue à 17h sera exceptionnellement avancée à 16h 30.
- **Loi Climat et Résilience :** La mise en œuvre progressive de l'objectif Zéro Artificialisation Nette en 2050, inscrit dans la loi Climat et résilience du 22 août 2021, suscite des débats intenses et fait l'objet de nombreuses discussions car il n'existe pas de gestion différenciée entre les territoires ruraux, urbains et semi urbains. Afin d'alerter l'Etat sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires et dans le but d'élargir les débats et assouplir les objectifs, l'Association des Maires de Lot et Garonne propose une motion que les maires sont invités à proposer à leur conseil. Madame le Maire demande aux élus s'ils souhaitent signer cette motion : 8 votes pour et 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Le Prochain conseil municipal se tiendra donc le lundi 4 avril 2022.